

Conseil Municipal du 22 juillet 2021



CHÂTEL
CENSOIR

LA MAIRIE

Demande d'ajout de trois points à l'ordre du jour

- Point n° 14 : Création d'un poste d'animateur en CDD de droit privé (délibération)
- Point n° 16 : Dépôt d'un dossier de demande de subvention à la Région BFC pour le co-financement des équipements informatiques de l'école (délibération)
- Point n° 18 : Adhésion à la Fédération Nationale des Centres de Santé (délibération)

1. Proposition de zonage pour l'assainissement collectif (1)

- Cadre: diagnostic du réseau d'assainissement et schéma directeur
 - Rappel: étude en 2004 sans action de la Commune
 - 2018: rapport de manquement administratif
 - 2019-2021 : Etude BIOS / Restitution phase finale en avril 2021
 - Pas de zonage à ce jour ≠ « zones » raccordées au tout à l'égout
 - Notion de zonage: obligation de raccordement pour tous les bâtiments dans le zonage
- Cahier des charges de BIOS: proposer des scénarios de zonage
- 7 juillet 2021: réunion publique pour présenter les différents scénarios et leur incidence financière







1. Proposition de zonage pour l'assainissement collectif (2)


Scénarios proposés :

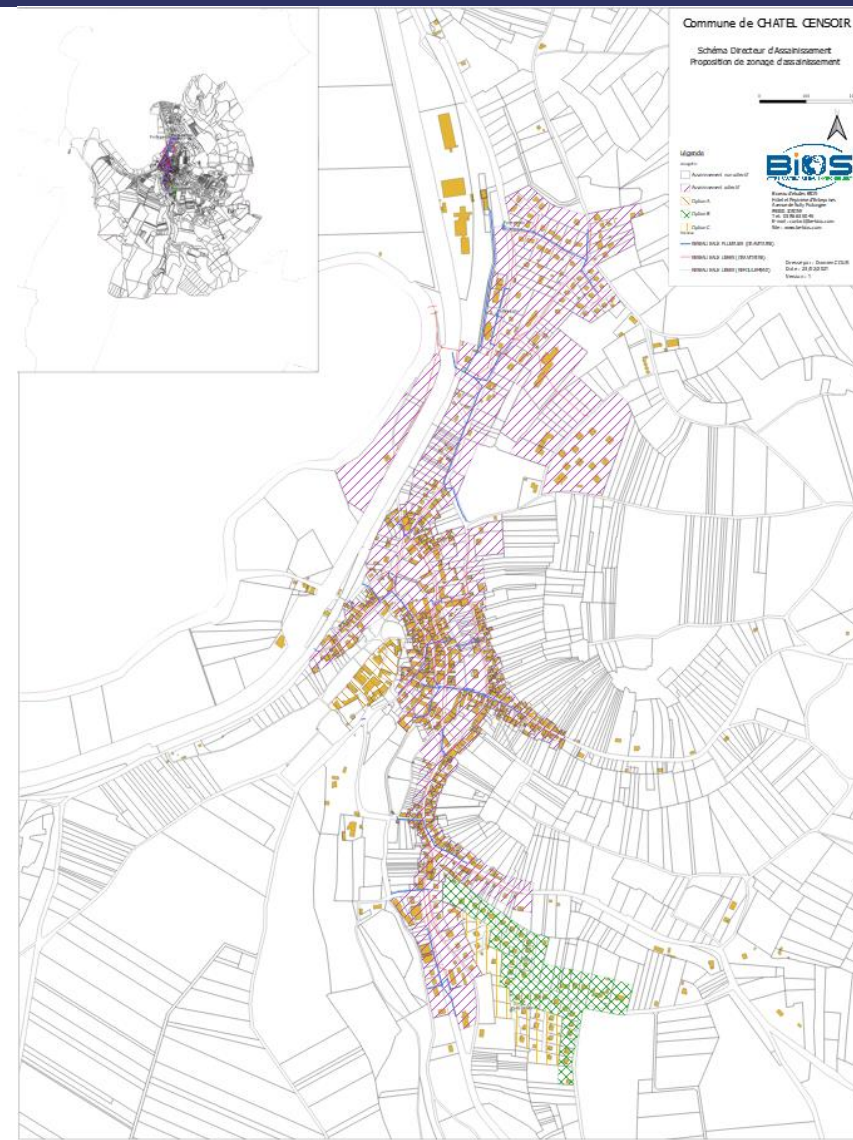
Au vu des projets d'extension du réseau, le zonage d'assainissement en annexe, propose en zone d'assainissement collectif, au choix de la collectivité :

- base : les secteurs actuellement raccordés et raccordables,
- option A : secteur de l'Eglise – Scénario 1,
- option B : lotissement Cote d'Ozon gravitaire – scénario 2A,
- option C : Lotissement Cote d'Ozon extension – Scénario 2B.

Le reste de la commune est en assainissement non collectif.

Zone 1 Base : Zone en assainissement collectif : Base	
Zone 1 Solution A : Zone en assainissement collectif : Extension A	
Zone 1 Solution B : Zone en assainissement collectif : Extension B	
Zone 1 Solution C : Zone en assainissement collectif : Extension C	

Zone 2 : Zone en assainissement non collectif	
------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------



1. Proposition de zonage pour l'assainissement collectif (3)

Projet	Montant estimatif	Coût/m ³	Coût/m ³
		(€ HT hors subvention)	(€ HT avec subvention)
Scénario 1 : Eglise	148 000 €	0.26 €	0.19 €
Scénario 2A : Cote d'Ozon	303 600 €	0.54 €	0.33 €
Scénario 2B : Cote d'Ozon extension	160 800 €	0.28 €	0.18 €

Soit un coût total de 1,08€ HT/m³ sur 30 ans (sans subvention) → + **129,6 euros/an (base: facture 120 m³)**
+ Coût du branchement sur la partie privée (environ 3 000 € HT par habitation)

Scénario soumis à délibération: périmètre de la zone existante (base)
→ A suivre: enquête publique

2. Proposition de zonage pour les eaux pluviales (1)

- Contexte identique à celui du zonage assainissement
- Des épisodes météorologiques récents qui renforcent la nécessité d'un zonage EP (cf. ruissellements)
- Des fragilités anciennes (cf. collégiale)

Figure 13 : Modélisation des écoulements et accumulation des flux





CHÂTEL CENSOIR

LA MAIRIE

2. Proposition de zonage pour les eaux pluviales (2)

- Cas des opérations nouvelles (construction, opération d'aménagement ...)

Zone 1 : compensation des imperméabilisations nouvelles

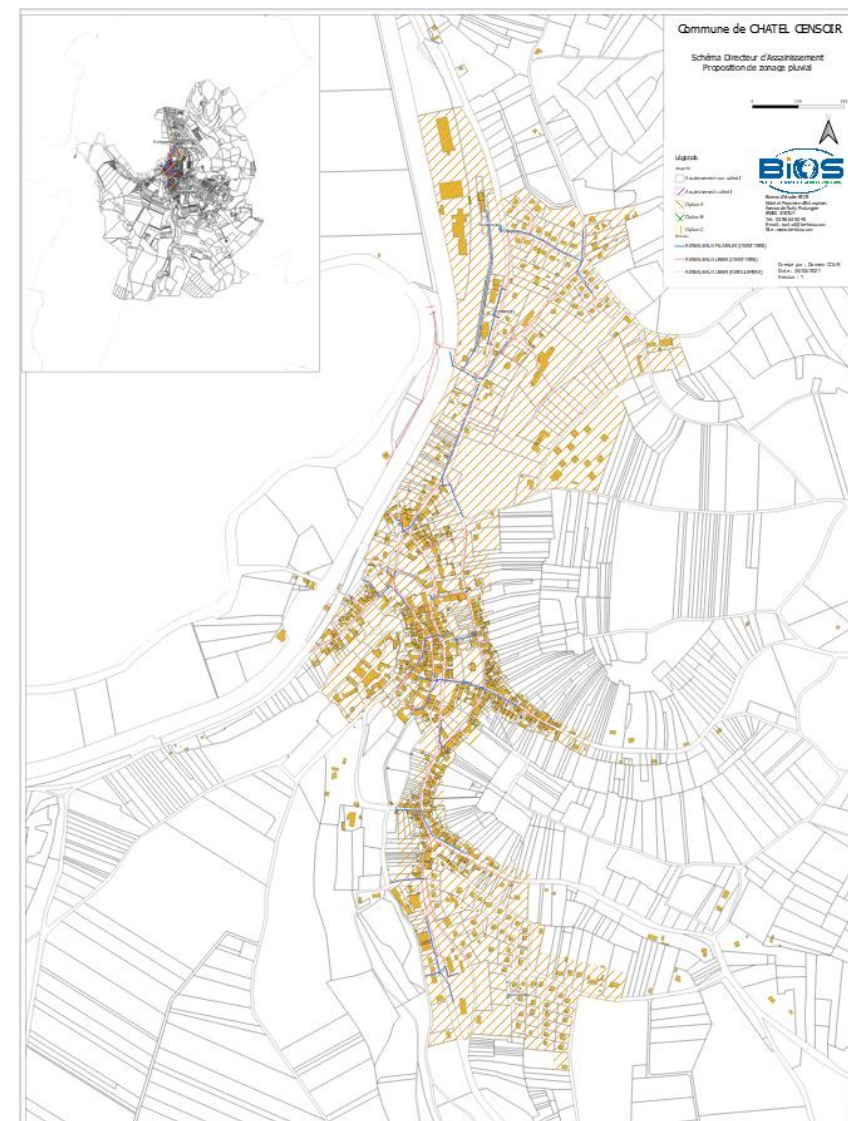
- Pas de rejet autorisé vers les réseaux d'eaux usées
- Pas de rejet autorisé vers les réseaux eaux pluviales stricts / fossés pour les pluies inférieures à 15 mm sauf impossibilité démontrée
- Rejet à débit limité à 3 l/s/ha pour les pluies entre 15 et 50 mm/h si aucune autre solution n'est disponible
- Surverse autorisée vers les réseaux eaux pluviales / fossés existants pour les pluies supérieures



Estimation du cout des travaux d'un bassin d'infiltration : 15 000 €

Scénario soumis à délibération: périmètre de la zone urbaine

→ A suivre: enquête publique



3. AMO pour les études préalables aux travaux réseau assainissement et STEP (1)

- Cadre: identique + mise en demeure de l'Etat (19/05/2021)
- Contenu de la mise en demeure de l'Etat
 - Respect de la réglementation en vigueur
 - Objectif de non-dégradation du milieu récepteur
 - Calendrier des actions à entreprendre
 - Au plus tard le 1^{er} février 2022: avoir réalisé les études préalables aux travaux de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées
 - Au plus tard le 1^{er} novembre 2023: engager les travaux de réhabilitation du réseau
 - Sans mention de date: projet de nouvelle station d'épuration



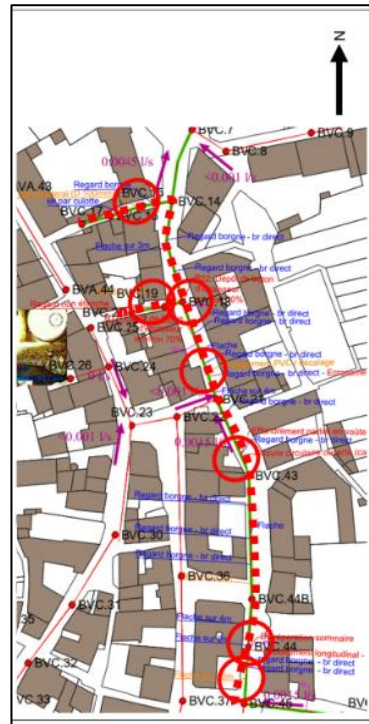
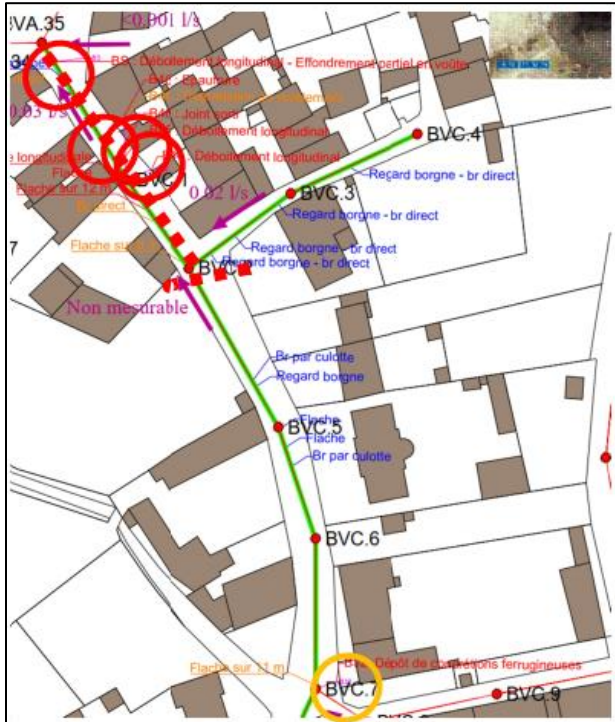
CHÂTEL CENSOIR

LA MAIRIE

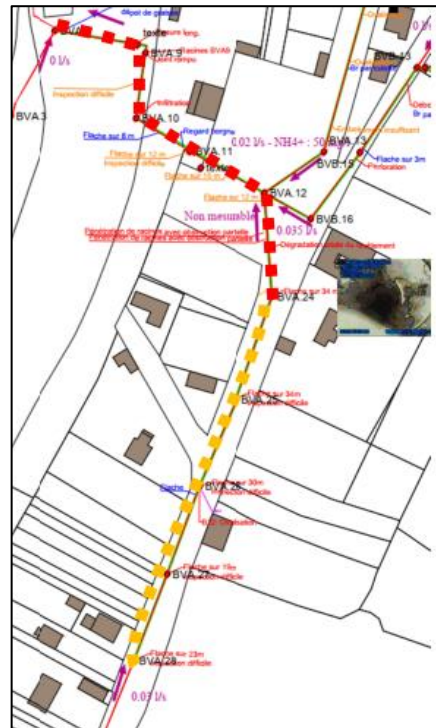
3. AMO pour les études préalables aux travaux réseau assainissement et STEP (2)

5 secteurs nécessitant des travaux de réhabilitation / mise en demeure

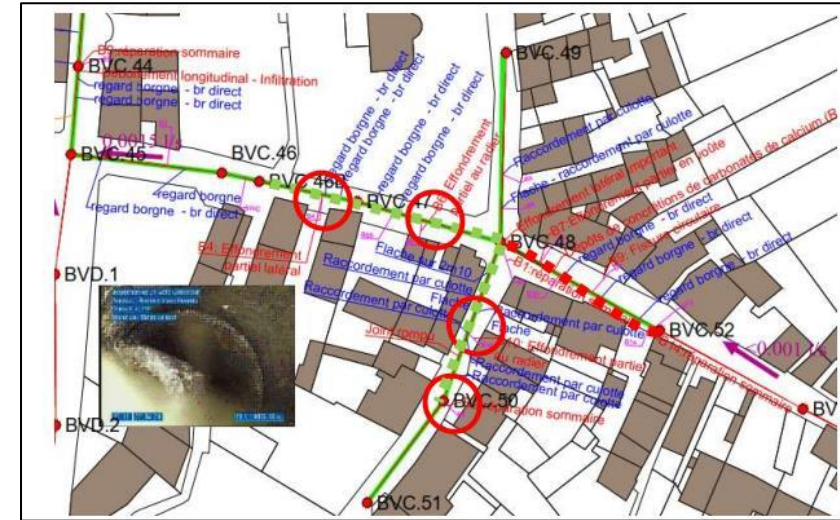
Rue Cotteau (deux secteurs)



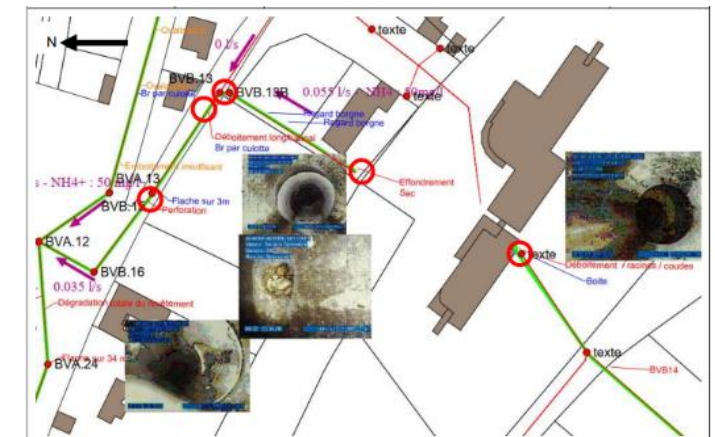
Avenue de la Gare



Vaux Roumis bas



Secteur EHPAD





3. AMO pour les études préalables aux travaux réseau assainissement et STEP (3)

Projet	Montant estimatif (HT)	Coût/m ³ (HT avec subvention 40%)
Renouvellement des parties du réseau arrivant en fin de vie	484 000 €	0,47 €
	+ 56 €/an sur base 120 m³ pendant 30 ans	
Construction d'une nouvelle STEP	760 000 €	0,78 €
	+ 94 €/an sur base 120 m³ pendant 30 ans	
Total	1,25 million €	1,25 €
	+ 150 €/an sur base 120 m³ pendant 30 ans	



CHÂTEL
CENSOIR

LA MAIRIE

3. AMO pour les études préalables aux travaux réseau assainissement et STEP (4)

- Condition pour bénéficier du taux de 40%: avoir réalisé des études préalables (co-financées à 50% par l'Agence de l'Eau)
- Besoin d'une AMO pour réaliser ces études préalables
- **Proposition soumise à délibération** de retenir l'ATD pour les 2 AMO
 1. AMO sur les études préalables selon la Charte qualité des réseaux d'assainissement.
Coût: 2 340 € TTC
 2. AMO sur l'étude de faisabilité relative à la reconstruction de la station d'épuration: 3 900 € TTC
- Fin des études préalables courant 2022.
- Etapes suivantes:
 - Montage des dossiers financiers: subventions, prêts [2022]
 - recrutement du Maître d'Œuvre (MO), rédaction des Documents de Consultation des Entreprises (DCE), appels d'offres [2022-2023]
 - démarrage des travaux: novembre 2023 au plus tard pour le réseau, fin 2024 au plus tard pour la STEP

4. Convention SATESE

- Mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif assurée par les Départements au bénéfice des collectivités ayant peu de moyens (mission encadrée par le Code général des Collectivités territoriales, art. L 3232-1-1)
- Une ou deux visites annuelles de suivi technique de la STEP
- **Proposition soumise à délibération** de retenir le service dédié du Département pour cette mission d'assistance (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration, SATESE) pour le tarif de 0,27 euros par habitant

5. Avenant VEOLIA (1)

- Contexte:
 - Convention Commune/VEOLIA 2016: obligation de réaliser des travaux d'installation d'un mécanisme de traitement des boues
 - Travaux non réalisés (cf. police de l'eau)
 - Deux possibilités à l'époque:
 - Dénoncer la Convention au motif de l'impossibilité de réaliser les travaux requis.
 - Confier à Véolia la mise en place d'une solution temporaire → choix de la Commune à l'époque = pose de géotubes
 - Élément de contexte : COVID 19 et circulaire du 2 avril 2020 imposant des protocoles d'hygiénisation des boues pour inactiver le virus
- **Contrainte: évacuer et traiter avec surcoûts COVID**

5. Avenant VEOLIA (2)

- Devis présenté par Véolia : 15 000 euros
- Une opération tous les ans jusqu'à la fin de la convention (soit cinq années)
- Conséquence: augmentation du prix de l'eau (part assainissement) jusqu'à la fin de la convention:
 - Part fixe: l'abonnement augmente de 22 €
 - Part variable: le m³ augmente de 0,323 €
 - **Impact financier annuel sur une facture type de 120 m³: 60,76 €**
 - Pas d'alternative...
- **Proposition soumise à délibération pour signature avenant**

6. Programme de travaux sylvicoles

- Contexte :
 - vente de bois du 22 juin 2021 = 3 821 euros
 - Avec revenus affouages, revenu total bois communaux = environ 5 000 euros
 - Travaux sylvicoles en parcelles 12 et 24-25 prévus depuis plusieurs années et régulièrement reportés
- **Proposition soumise à délibération:**
 - Réaliser les travaux sylvicoles initialement non prévus en 2021

7. Plan de coupe pour la forêt communale en 2022

- Proposition ONF, validée par la Commission Bois et Forêts :
 - Martelage de la parcelle 29 en coupe de futaie jardinée
 - Vente des grumes en 2022
 - Vente des petits bois et des houppiers en 2022
- **Proposition soumise à délibération:**
 - Réaliser le plan de coupe proposé par l'ONF et validé par la Commission des bois et forêts

8. Intégration petit patrimoine au PLUi

- Contexte :
 - Petit patrimoine non proposé par la municipalité précédente lors des travaux préparatoires du PLUi
 - Enquête publique fin 2020: quelques ajouts par des administrés, mais pas complet
 - Inventaire du petit patrimoine réalisé par Michèle Mathieu : vestiges des remparts (dont poternes), sentiers d'accès à la collégiale, lavoirs, ponts, murs en pierre sèche dans le village, fontaine Saint-Potentien, la Pierre qui tourne, carrière du hameau de La Place, puit des Quatre vents, etc.
- **Proposition soumise à délibération:**
 - Demander au président de la CCAVM de prendre en compte la liste du petit patrimoine présentée par la Commune pour l'inscrire dans le PLUi

9. Actualisation des tarifs de la halte nautique

- **Cadre:**
 - Tarifs adoptés le 29 mars 2021
 - Tarifs de stationnement: semaine, mois, année, hivernage / selon la taille du bateau
 - Droit de place: tarif unique de 12 € sauf pour les péniches-hôtels (35 €)
 - Problème: utilisation ponctuelle des bateaux en stationnement par leurs résidents ? (cf. accès à l'eau et l'électricité)
- **Proposition soumise à délibération:**
 - Ajouter un forfait journalier pour les résidents des bateaux en stationnement en contrepartie de l'accès aux services (eau, électricité, local sanitaire) : **2 €**



CHÂTEL
CENSOIR

LA MAIRIE

10. Actualisation des tarifs du camping municipal

- **Cadre:**
 - Adoption des tarifs le 29 mars 2021
 - Emplacement et services
 - Manquent: les tarifs de location vélo pour les enfants (50%)
- **Proposition soumise à délibération :**
 - Ajouter les tarifs location vélos enfants dans la grille des tarifs du camping sur la base de 50% du tarif adulte





CHÂTEL
CENSOIR

LA MAIRIE

11. Tarifs de location de la salle polyvalente du village vacances

- **Cadre:**
 - Salle polyvalente Route d'Asnières inutilisable en raison du désordre plomberie (travaux prévus pour la rentrée)
 - La Commune propose depuis un mois la salle polyvalente du village vacances (utilisée par els associations)
 - Demande de particuliers pour la location → définir et adopter un tarif.
- **Proposition soumise à délibération:**
 - Tarif de location de la salle polyvalente du village vacances pour les manifestations privées hors associations (qui continuent à avoir un accès gratuit) :
 - Résidents Châtel-Censoir: 100 € pour un jour, 180 € pour le week-end
 - Non-résidents Châtel-Censoir: 120 € pour un jour, 200 € pour le week-end
 - Caution: 200 €

12. Tarifs des services périscolaires et de la cantine pour l'année 2021/2022

- Tarifs garderie (matin et soir):
- Périscolaire mercredi après-midi:
- Prix du repas: 3,75 euros

Quotient Familial	tarifs
<330	1,00€ la séance
[330 – 650[1,30€ la séance
[650 - 950[1,40 € la séance
>=950	1,50€ la séance

Quotient Familial	Tarifs
<330	1,00€ la séance
[330 – 650[1,50€ la séance
[650 - 950[2,00 € la séance
>=950	2.50€ la séance

13. Agrément service civique

- **Cadre:**
 - Projet d'intégrer un volontaire service civique sur le péri-scolaire
 - Préalable: la Collectivité doit être agréée par l'Etat comme structure accueillante + définir une ou des missions pour le ou les volontaires
 - Processus mené au premier semestre (RDV, montage de dossiers, élaboration de la mission, etc.)
- **Proposition soumise à délibération:**
 - Demander l'agrément sur une mission de « continuité citoyenne entre les temps scolaire et péri-scolaire » avec un démarrage pour la rentrée scolaire 2021

14. Création d'un poste et recrutement d'un animateur en CDD

- **Cadre:**
 - Départ de Kate Hallet au 1^{er} septembre 2021 au plus tard
 - Recrutement d'un animateur dans un cadre différent: contrat de projet dans la perspective d'une mutualisation progressive avec le service enfance-jeunesse de la CCAVM (cf. mercredis après-midi, centre de loisirs pendant les vacances scolaires)
 - Coordination étroite entre Commune et CCAVM sur ce dossier
- **Proposition soumise à délibération :**
 - Créer un contrat de mission sur un poste d'animateur à temps plein (35 heures) annualisé à durée déterminée et autoriser le recrutement de l'animateur/animateurice.

15. Dépôt d'un dossier de demande de subvention / secrétariat de Mairie

- Cadre:
 - Matériels et équipements informatiques obsolètes en Mairie
 - Remplacement progressif commencé depuis début 2021
 - Opportunité de financement avec la Région (1 000 euros pour deux ordinateurs portables) / Opportunité portée par la CCAVM
- Proposition soumise à délibération:
 - Déposer un dossier pour le compte de la Mairie de Châtel-Censoir afin de bénéficier de cette aide

16. Dépôt d'un dossier de demande de subvention / école numérique

- Cadre:
 - Matériels et équipements informatiques obsolètes à l'école
 - Remplacement progressif commencé depuis début 2021
 - Opportunité de financement avec la Région
 - Financement demandé: 7 000 euros
- Proposition soumise à délibération:
 - Déposer un dossier auprès de la Région BFC pour solliciter un financement de 7 000 euros afin de renouveler le matériel et els équipements informatiques de l'école communale

17. Signature d'une convention avec la Banque des Territoires

- **Cadre:**
 - Etude sur le devenir du village vacances
 - Plan de financement travaillé de longue date (Région, Banque des Territoires, Conseil départemental)
 - Financement de la BT acquis à hauteur de 12 000 euros
 - Besoin d'une délibération pour accepter ce financement
- **Proposition soumise à délibération:**
 - Autoriser le maire à signer la Convention avec la banque des Territoires pour obtenir le financement de 12 000 euros.

18. Adhésion à la Fédération Nationale des Centres de Santé

- Cadre:
 - Politique active de la municipalité pour rechercher un médecin pour la Commune et le territoire du bassin de vie de Châtel-Censoir
 - Limites objectives du modèle de recrutement de médecins libéraux et limites des dispositifs d'incitation à l'installation des médecins libéraux
 - Intérêt d'étendre les démarches + rebondir sur des opportunités:
 - Cadre salarial d'exercice de la médecine + projet de santé pour le territoire
 - Vacance du poste de médecin-coordonateur de l'EHPAD
 - Un levier à explorer: créer un centre communal de santé
- Proposition :
 - Autoriser l'adhésion de la Commune à la FNCS pour être accompagné dans le montage d'un Centre communal de Santé

- Incivilités: dépôts sauvages
- COVID 19: nouvelles dispositions gouvernementales
 - Commune: marché (non listés) et camping non soumis (au passe sanitaire
 - Manifestations privées (associations): passe sanitaire exigé dès 50 personnes dans les situations où le passe sanitaire est obligatoire (hors marchés)
- Courriers adressés au Maire ou à la Mairie